

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
LEYCHERT - Commune

Séance du vendredi 30 janvier 2026

Délibération N° DE_003_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
4	4	4
Date de la convocation : 26/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
4	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente janvier deux mille vingt-six, à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil - Mairie), sous la présidence de Bernard VOEGELI.

Présents : Bernard VOEGELI, Jocelyne MARION, Roeland VOS, Etienne DA CRUZ

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Etienne DA CRUZ est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Travaux sur réseaux électriques

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux sur le réseau électrique doivent être réalisés : renforcement BT rue de Naouc s/P2 Bourg.

Ces travaux relèvent du SDE 09, à qui la commune a demandé une estimation de ces travaux.

Le SDE 09 a communiqué le montant estimé des travaux qui s'élève à 64 000,00€ HT, maîtrise d'œuvre du SDE 09 comprise.

Compte tenu du reversement de la TICFE communale au SDE 09, le Syndicat prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune.

Toutefois, la commune doit confirmer sa demande de réalisation de ces travaux, et doit s'engager à réserver un lieu pour entreposer les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux et indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement. A défaut, la commune prendra à son compte la mise en décharge.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Date de transmission de l'acte: 02/02/2026
Date de réception de l'AR: 02/02/2026
009-210901666-DE_003_2026-DE

A G E D I

DE_003_2026

- **Demande** au SDE la réalisation des travaux renforcement BT rue de Naoucs/P2 Bourg ;
- **Prend acte** du plan de financement de ces travaux proposé par le SDE 09 ;
- **S'engage** à communiquer et mettre à disposition les lieux nécessaires à l'entrepôt du matériel et des matériaux durant la durée des travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard VOEGELI
Président de séance



Etienne DA CRUZ
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 02/02/2026
Date de réception de l'AR: 02/02/2026
009-210901666-DE_003_2026-DE
A G E D I

DE_003_2026